

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 18 juin 2018

Le lundi 18 juin 2018, à 19h00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 12 juin 2018.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, Mme Marianne AUFFRET, M. Eric AZIERE, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Catherine CHEVALLIER, Mme Marie-Laure DAUCHEZ, Mme Élisabeth GUY DUBOIS, M. Cédric GRUNENWALD, Mme Sylvie LEKIN, M. Bertrand LESAIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIEBAULT, M. Etienne MERCIER, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Armand RENARD, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M Pascal CHERKI

Mme Valérie MAUPAS

M Cyril MOURIN

Mme Caroline MECARY

M Hermano SANCHES-RUIVO à partir de la délibération 2018 DPE 30 jusqu'à la 2018 DVD24

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET

M Patrick VIRY

dont les mandataires sont respectivement :

M Amine BOUABBAS

M Cédric GRUNENWALD

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme Carine PETIT

Mme Marianne AUFFRET

M. Bertrand LESAIN

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

Mme Olivia POLSKI jusqu'à la délibération 2018 DPE 30

M. Etienne MERCIER jusqu'à la délibération 2018 DVD 24

M. Amine BOUABBAS jusqu'à la délibération 2018 DVD 3-G

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE jusqu'à la délibération 2018 DVD 3-G

Mme Catherine CHEVALLIER jusqu'à la délibération 2018 DVD 3-G

Mme Marie-Laure DAUCHEZ jusqu'à la délibération 14 2018 19

Mme PETIT ouvre la séance à 19h00.

Mme PETIT

Je vous propose de vous installer ; le quorum est tout juste atteint.

J'annonce les procurations que nous avons reçues : j'ai le pouvoir de Caroline Mecary, Élisabeth Guy-Dubois a le pouvoir de Cyril Mourin, Cédric Grunenwald a le pouvoir de Valérie Maupas. Nathalie Kosciusko-Morizet a donné pouvoir à Bertrand Lesain. Amine Bouabbas, quand il sera arrivé, aura le pouvoir de Pascal Cherki. J'excuse le retard de Marie-Claire Carrère-Gée, qui nous rejoindra ; une fois qu'elle sera parmi nous, elle aura le pouvoir de Patrick Viry.

Examen des mémoires en délibération ci-après sur saisine de la Maire du 14^e arrondissement

- Projet de délibération 14 2018 18

Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 mai 2018

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Avez-vous des remarques ?

M. LESAIN

En page 49, un décompte des voix est manifestement erroné ; pouvez-vous corriger, s'il vous plait, afin que cela corresponde au vote qui a eu lieu, et sur lequel, en effet, nous avons eu un problème de décompte. Le groupe LR est indiqué comme ayant voté d'un bloc, or, je ne crois pas que cela ait été le cas.

Par ailleurs, je rappelle l'une des dispositions du règlement intérieur de notre Conseil : le procès-verbal doit indiquer nominativement le vote des conseillers. Ce n'est pas le cas depuis le début de la mandature.

Mme PETIT

Nous ferons les modifications, et nous approuverons ce compte-rendu lors du prochain Conseil d'arrondissement.

M. LESAIN

Non, nous pouvons le faire aujourd'hui.

Mme PETIT

Je le soumets donc aux voix.

DÉLIBÉRATION N° 115

14 2018 18 Adoption du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 22 mai 2018

Mme Carine PETIT rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 23 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2018 19**
Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 3 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Ce mois-ci, trois associations vont rejoindre les plus de 650 associations de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne :

- Association Mallees NIOTAERC, qui fait vivre du lien social autour du tissu madras et de la fabrication de vêtements ;
- Cœur Alpha, association de solidarité internationale, autour des pathologies cardiaques, en relais avec la Guinée Conakry ;
- Le Centre d'étude sur le travail en collectivité, association ayant pour but l'insertion, l'épanouissement et la promotion sociale des personnes par le biais de la formation.

DÉLIBÉRATION N ° 116

14 2018 19 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 3 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne

M. Didier ANTONELLI rapporteur

Article 1^{er} : Le Conseil du 14^e arrondissement autorise Madame la Maire du 14^e arrondissement à faire procéder à l'inscription auprès de la Maison de la vie associative et citoyenne, des associations telles qu'elles apparaissent dans le tableau joint en annexe.

Article 2 : Le Conseil du 14^e arrondissement se réserve le droit d'exclure de la Maison de la vie associative et citoyenne, à titre provisoire ou définitif, toute association troublant l'ordre de la Maison des Associations ou en infraction avec les lois françaises.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 14 2018 20**
Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Chanoine Viollet au 40, rue Hippolyte Maindron (14^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association «Jardins des couleurs»

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Cette délibération concerne le renouvellement d'une convention d'occupation de l'espace public avec l'association «Jardins des couleurs», qui gère le jardin partagé situé au sein du square Chanoine Viollet depuis de longues années. Les responsables ont souhaité poursuivre leur activité et nous ont sollicités pour un renouvellement de la convention, en présentant un nouveau projet, qui met notamment en lumière leurs nombreux partenariats avec les centres de loisirs, les crèches du quartier et autres établissements pédagogiques.

Cet espace assez restreint, mesure 90 m2, mais se situe au milieu du square ; il est souvent très utilisé par les enfants qui vont y jouer.

Cette convention est renouvelée pour une période de six ans.

DÉLIBÉRATION N° 117

14 2018 20 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au sein du square Chanoine Viollet au 40, rue Hippolyte Maindron (14^e) - Convention d'occupation du domaine public avec l'association «Jardins des couleurs»

M. Armand RENARD rapporteur

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DEVE 113**

Budget participatif "Cultiver en Ville" - Subventions (18 200 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Ce sont des subventions attribuées pour un appel à projets de jardins partagés. Au total, 12 associations ont été subventionnées. Pour le 14^e arrondissement, il s'agit de l'association des « Jardiniers de l'Aqueduc » pour son projet de restauration des allées de la parcelle vigne en espalier, pour un montant de 3 500 euros, dont 1 500 euros sur le budget participatif en d'investissement et 2 000 euros sur le budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N° 118

2018 DEVE 113 Budget participatif "Cultiver en Ville" - Subventions (18 200 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés

M. Armand RENARD rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DEVE 114**
Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34 500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité »

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Il s'agit d'un appel à projets dédié au soutien et au développement de la biodiversité ; 37 demandes de subvention ont été faites, 33 d'entre elles ont été acceptées.

En ce qui concerne le 14^e arrondissement, il est prévu de subventionner les suivantes :

- La Société Centrale d'Apiculture, pour contribuer à concilier au mieux la place des pollinisateurs sauvages en présence des abeilles domestiques dans le Paris intra-muros, pour un montant de 1 000 euros ;

- La Société Nationale de Protection de la Nature, pour faciliter l'appropriation des milieux humides en suscitant la découverte de ces lieux et en impliquant les populations dans une démarche participative, pour un montant de 800 euros ;

- L'association « Abeille Francilienne », pour faire connaître l'environnement et la biodiversité, élément essentiel à l'apiculture et à la pratique apicole, aux habitants du quartier, au public scolaire et aux centres de loisirs, pour un montant de 3 000 euros sur le budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION N° 119

2018 DEVE 114 Budget participatif « + de nature en Ville » - Subventions (34 500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets « Protection et développement de la biodiversité »

M. Armand RENARD rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DEVE 86**
Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

Rapporteur : M. Armand RENARD

M. RENARD

Il s'agit du renouvellement d'une opération qui a lieu depuis maintenant trois ans et qui est chaque année un succès : la distribution gratuite de bulbes de fleurs et de sachets de graines aux Parisiens, afin de les sensibiliser à la biodiversité et leur exposer les différents dispositifs de la Ville (Permis de végétaliser, Concours « Végétalisons Paris »). Cette année, 40 000 sachets de bulbes et 50 000 sachets de graines seront distribués. Le montant de l'opération est estimé à 39 600 euros pour les bulbes, et 55 000 euros pour les graines.

Mme PETIT

Il s'agit d'autoriser la dépense liée à cette opération.

DÉLIBÉRATION N° 120

2018 DEVE 86 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens

M. Armand RENARD rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 dont 5 pouvoirs

Mme PETIT

Je donne la parole à Sylvie LEKIN, pour une délibération que nous avons plusieurs fois refusée d'inscrire en Conseil d'arrondissement, et qui concerne les lignes de bus de quartier, les traverses.

- **Projet de délibération 2018 DVD 3-G**

Lignes de bus de quartier Charonne (20^e), Bièvre-Montsouris (13^e -14^e) et Ney-Flandre (18^e-19^e) - Convention d'exploitation avec la RATP

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

Je pense que cette délibération sera la plus belle de ma mandature. Elle vise à autoriser la Maire de Paris à signer avec la RATP la convention d'exploitation de trois lignes de bus, dont la « Traverse Bièvre-Montsouris » desservant les 13^e et 14^e arrondissements et mise en service en 2005.

L'offre sera maintenue telle qu'exploitée jusqu'à présent, en remplaçant progressivement tous les véhicules thermiques en circulation par des véhicules électriques.

La Traverse Bièvre- Montsouris fonctionnera de 7h30 à 20h30 avec une fréquence de 15 minutes.

Cette délibération doit donc être accueillie comme une bonne nouvelle par tous les usagers des transports en commun et pour tous ceux qui ont exprimé leur attachement à ce service de proximité, dont les Conseils de quartier.

La majorité municipale de cet arrondissement a toujours demandé fermement le maintien de ce service, et je tiens à remercier vivement toutes celles et tous ceux qui se sont battus pour.

À l'occasion du dernier Conseil de Paris, Mme Petit s'est fait le porte-voix des Conseils de quartier, en défendant le vœu approuvé par notre assemblée. La Traverse Bièvre-Montsouris concrétise une politique en faveur des transports en commun ; elle représente une alternative aux véhicules individuels polluants, elle assume un rôle de service public. Il s'agit d'une offre accessible aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées, aux collégiens, aux lycéens, à tout le monde.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme PETIT

Merci Sylvie. Je voulais saluer la mobilisation citoyenne, qui nous a beaucoup aidés dans le cadre des discussions avec la Ville de Paris. Nous avons plusieurs fois refusé d'inscrire à l'ordre du jour de ce Conseil des délibérations qui avaient pour conséquence de diminuer le service de la Traverse.

Maintenant que les choses sont aplanies et pérennisées, nous devons néanmoins continuer les discussions avec la Ville de Paris et avec les usagers, afin de mieux la faire connaître.

Jusqu'à présent, la RATP n'a jamais répondu à ces questions ; par ailleurs, nous avons eu des discussions avec Ile-de-France Mobilités pour un cofinancement, qui pourrait correspondre à un service renforcé, tant du point de vue de la fréquence que du parcours.

Je me réjouis comme Sylvie de cette délibération qui va nous permettre d'avancer dans la sérénité. Les deux ans nécessaires pour obtenir ce résultat ne sont pas perdus.

Souhaitez-vous intervenir ?

M. LESAIN

Chère Sylvie Lekin, c'est dire l'ambition de la mandature que d'annoncer que la plus belle délibération est le maintien à l'identique d'un service existant !

Je voudrais aussi dire « bravo » : bravo aux Conseils de quartier, bravo aux associations, bravo aux signataires des multiples pétitions, bravo aux élus verts du 13^e et du 14^e qui se sont beaucoup battus, bravo aux élus de l'opposition.

Je suis désolé de rompre ce bel unanimité, mais deux points posaient problème : le parcours de la Traverse, que nous souhaitions inchangé, et la régularité de la Traverse, que nous souhaitions également inchangée. Je suis heureux, Mme Petit, que vous vous associiez à ce concert de louanges mais au départ, vous aviez accepté la modification de ces deux points. Quand vous nous en parliez en mai 2016, vous nous disiez, je cite : « *Nous sommes d'accord pour réduire le nombre d'arrêts dans le 14^e et (un peu plus loin), nous nous orientons vers une adaptation des tranches horaires sur lesquelles la Traverse circule* ». ».

La mobilisation de tous nous a permis d'échapper à la fois à la modification du parcours et à la modification de la régularité. Je voudrais féliciter tous ceux qui se sont mobilisés pour cela.

M. AZIERE

Je voudrais me féliciter que pour six ans de plus, cette Traverse soit assurée. Je voulais féliciter le Conseil de quartier de son opiniâtreté et de son obstination à maintenir cette exigence pour le 14^e arrondissement (et pour le 13^e). Finalement, ce n'était pas la peine de rejeter la responsabilité financière sur la Région, ce qui aurait pu créer un sentiment de blocage ; aujourd'hui, Ile-de-France Mobilités, la RATP, la Mairie de Paris et tout le Conseil d'arrondissement du 14^e ont emporté la décision.

Je voudrais rappeler à Mme Lekin que j'ai déposé, au nom du groupe UDI-Modem le même vœu que la maire du 14^e arrondissement ; j'avais proposé à Carine Petit que nous le déposions ensemble, mais elle a préféré le déposer toute seule. J'ai regretté que le groupe socialiste du Conseil de Paris ne porte pas ce vœu, mais j'insiste : nous avons été deux à porter le vœu du Conseil de quartier dans son intégralité, et je suis très heureux qu'il ait été adopté.

Mme LEKIN

Je vais répondre à M. Azière : j'ai remercié toutes celles et tous ceux qui se sont battus pour cette Traverse. Par ailleurs, je voudrais dire à M. Lesain que je suis une ancienne syndicaliste : pour moi, préserver les acquis, c'est toujours une victoire.

Mme PETIT

La question n'était pas de rejeter la responsabilité financière sur la Région ; c'était de dire que pour un transport public en commun de la RATP, il n'est pas complètement idiot de poser la question de la contribution, et de trouver une réponse intelligente entre Ile-de-France Mobilités, le Conseil Régional d'Ile-de-France, la Ville de Paris et la RATP. Ce n'était pas plus politicien que cela.

Oui, nous sommes entrés en discussion avec les Conseils de quartier et les usagers, sur la base des études engagées par la Ville de Paris pour évaluer au mieux les services de la Traverse ; je pense également qu'il n'est pas inutile de réfléchir à une évolution de ces trajets et de ces circulations. De

très bonnes propositions avaient été émises, sur certains itinéraires, sur la base de fréquentations. Nous n'avons pas travaillé sur quelque chose qui n'était pas objectif. C'est l'intérêt de ces traverses que de s'adapter à plusieurs quartiers, de les relier, afin de compenser la desserte des transports en commun. Je rappelle qu'au moment où la Traverse a été mise en place, certaines offres de transport public n'existaient pas. Il n'est donc pas inutile de se poser ces questions et d'y travailler en bonne intelligence.

Le groupe Europe-Écologie-Les Verts fait partie de la majorité municipale ; je peux en effet défendre des vœux sans le soutien de mon groupe au Conseil de Paris. L'essentiel est le résultat, et je m'en réjouis.

Je n'ai pas l'habitude de déposer des vœux avec l'UDI, mais cela peut changer.

M. AZIERE

Pourquoi pas celui-là ?

Mme PETIT

Parce qu'il était très bien que sur un sujet tel que celui-ci, je m'exprime, et que vous, en tant que président du groupe UDI-Modem, vous vous exprimiez également.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération. Elle sera votée en Conseil de Paris.

Applaudissements.

Mme PETIT

Merci pour vos applaudissements. Je propose que nous organisions à la rentrée une réunion avec la RATP sur la signalisation et sur d'autres sujets.

**- Projet de délibération 2018 DPE 30
Subvention (8 800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet"**

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

À travers l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, la Ville de Paris démontre sa volonté de réduire le volume de déchets produits et de valoriser ceux qui doivent l'être, grâce au réemploi, qui présente un pilier de l'économie circulaire ; 75 % du contenu de nos poubelles pourrait être évités.

Dans ce cadre, et forts de ce constat, nous souhaitons que chacun puisse acquérir les bons réflexes ; changer les comportements prend du temps. À cette fin, cette délibération vise à allouer une subvention de 8 800 euros à l'Agence Parisienne du Climat, afin de lancer pour la première fois un défi « Famille zéro déchet » auprès de 30 familles, qui seront accompagnées pendant deux à trois mois, et formées à la prévention des déchets.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION N° 121

2018 DPE 30 Subvention (8 800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet"

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 29 dont 7 pouvoirs
Pour : 29 dont 7 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DVD 24
Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Île-de-France

Rapporteuse : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

En 2015, le Conseil de Paris a approuvé à l'unanimité le Plan Vélo 2015-2020, qui représente un investissement inédit de 150 M€ et qui constitue un engagement fort et prioritaire de cette mandature. Le Plan Vélo vise à réaliser des aménagements et des continuités cyclables de qualité, afin de favoriser ce mode de déplacement particulièrement adapté à la Ville ; rapide, peu encombrant, non polluant, et bon pour la santé. Partout, dans Paris, le Plan Vélo se concrétise. Dans notre arrondissement, en particulier, les aménagements cyclables protégés se multiplient : boulevard Arago, avenue de la Porte Montrouge, avenue Georges Lafenestre, rue Alain, rue Vercingétorix. D'autres suivront, dans les prochaines semaines et les prochains mois ; à titre d'exemple, avenue de la Porte Chatillon, rue Froidevaux, rue Didot. Parallèlement, l'ensemble de notre arrondissement aura basculé en zone 30 fin 2018, de sorte que chaque rue à sens unique de circulation aura un double sens cyclable et, en conséquence, une nouvelle continuité cyclable. Par ailleurs, l'objectif de déploiement de 10 000 places de stationnement supplémentaire pour les vélos à l'échelle parisienne, est en passe d'être atteint.

Ces opérations sont susceptibles de recevoir des subventions de la part de la région Ile-de-France. La délibération vise à autoriser la Ville de Paris à solliciter des subventions auprès de la Région.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Mme CARRERE-GEE

Je voterai évidemment ce projet de délibération ; je rappelle que le Plan Vélo, dans ses intentions et dans ses premières réalisations, est louable, mais alors que 70 % de la mandature est écoulé, il reste 70 % du Plan Vélo à réaliser.

Je signale également que certains aménagements sont problématiques ; vous évoquiez la piste de la rue Vercingétorix. Au niveau de la Place de Catalogne et de la rue Alain, l'embranchement se fait très mal. Il y a à la fois un goulot d'étranglement et des risques à l'entrée, certains véhicules étant tentés de prendre la voie cyclable. (J'emprunte souvent cet itinéraire).

M. AZIERE

Nous allons voter cette délibération, parce qu'il est urgent de donner des moyens supplémentaires au Plan Vélo, mais il faut reconnaître qu'il est extrêmement en retard, contrairement aux effets d'annonce. La plupart du temps, il en est au stade des études ou de la programmation. Le fameux REV (Réseau Express Vélo) reste aujourd'hui parcellaire en termes de continuité. Aujourd'hui, 12 % seulement des infrastructures cyclables prévues dans ce Plan sont en service. J'ajoute que tout n'est pas satisfaisant ; je reconnais le dévouement et l'abnégation de Mme Lekin, je l'ai vue faire la circulation rue Alain pour empêcher les voitures de prendre la piste cyclable. Je voudrais la remercier, parce que la signalétique reste à désirer.

Un autre objectif du Plan Vélo sur lequel nous sommes très en retard est celui de la sécurité des vélos, en particulier le stationnement ; sans stationnement sécurisé, les vols de vélos sont une véritable plaie pour les propriétaires, et cela freine les achats de vélos à Paris. La demande d'abris sécurisés est très forte ; il est temps de s'en préoccuper.

J'ajoute l'échec de la transition Vélib, qui ne facilite pas le partage de la culture vélocipède ; en ce qui concerne l'objectif de la mandature qui était de porter de 5 à 15 % la part modale des transports en vélo, il n'est pas encore atteint.

Mme LEKIN

Mme Carrère-Gée, vous me dites que vous passez souvent à l'angle de la Rue Alain et de la place de Catalogne ; vous n'y êtes pas passée depuis au moins 15 jours. En effet, nous avons constaté des problèmes et depuis, nous avons installé des balises.

Oui, M. Azière, je vais fréquemment sur le terrain, et je fais reculer les voitures. J'y suis allée samedi pour constater comment cela se passait avec les balises installées : tout va bien, plus aucune voiture n'emprunte la piste cyclable. Au dernier Conseil de quartier Pernety, il nous a été demandé combien de cyclistes passaient. Je l'ai dit cet après-midi à mon collaborateur : j'ai pu constater que la piste cyclable est très empruntée par les cyclistes. Mon voisin de table, qui habite le même quartier que moi, peut le confirmer. Cette piste, qui va être bientôt terminée, réintègre la coulée verte après la rue d'Alésia. Il n'y a plus de voitures sur cette piste : allez-voir, Mme Carrère-Gée, cela va vous étonner.

DÉLIBÉRATION N° 122

2018 DVD 24 Plan vélo - Approbation du plan triennal 2018 - 2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile de France

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs
Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DVD 46

Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

Rapporteure : Mme Sylvie LEKIN

Mme LEKIN

À la suite de la municipalisation du stationnement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018, cette délibération définit la grille de tarifs de la redevance de stationnement et le forfait post-stationnement pour les poids lourds. Cette grille, correspond au triple de la grille qui s'applique aux véhicules légers, afin de tenir compte de la surface moyenne occupée par les poids-lourds.

Dans notre arrondissement, qui fait partie de la zone 2, la grille tarifaire sera la suivante : 7,20 € pour une heure, 28,80 € pour six heures. La durée maximale du stationnement rotatif payant autorisée pour les poids lourds sera de 6h. Le montant du forfait post-stationnement sera de 105 €, à condition qu'il soit payé tout de suite.

Une grille tarifaire est également proposée pour les camions de déménagement et l'installation de monte-meubles.

L'ensemble des dispositions contenues dans cette délibération sera applicable au 1^{er} novembre 2018.

Enfin, cette délibération étend la possibilité de délivrance d'une carte de stationnement pour les professionnels mobiles.

Actuellement, la délivrance de carte de stationnement est limitée pour les entreprises, qui pourront désormais bénéficier d'une carte pour chaque véhicule utilitaire.

M. AZIERE

Je pense que cette mesure va dans le bon sens. J'aimerais insister sur le sujet des autocars ; ce n'est peut-être pas au cœur de la délibération, mais vous connaissez le problème du stationnement des autocars à Paris. Il existe 248 places payantes de stationnement pour les autocars ; malgré ce dispositif, de nombreux autocars se garent en double-file, parfois avec le moteur qui tourne pour faire fonctionner la climatisation. On a le sentiment d'une véritable impunité. Quitte à mettre bon ordre dans le stationnement des poids lourds parisiens, et à mettre en place un véritable contrôle et une véritable sanction, les autocaristes de tourisme devraient aussi être au cœur de la cible.

M. LESAIN

Un petit mot pour résumer cette délibération : la première partie de cette délibération concerne le rattrapage d'un oubli d'il y a un an et demi sur le fait que les camions stationnés ne payaient pas le stationnement prévu. La deuxième partie est une taxe supplémentaire sur les déménagements : chaque véhicule de déménagement, y compris ceux de moins de 3,5 tonnes, vont être soumis à cette taxe, même quand ils stationnent dans les zones de stationnement normales. Quand Mme Hidalgo nous explique qu'il n'y a pas de taxes supplémentaires, c'est faux : quand les gens déménagent ou emménagent dans le 14^e, ils paient une taxe.

M. BÉGUÉ

Notre groupe s'abstiendra sur cette délibération, parce que nous allons déposer deux amendements au Conseil de Paris. Comme nous ne pouvons pas les déposer en Conseil d'arrondissement, nous ne pouvons pas voter une délibération que nous souhaitons amender.

Cela fera peut-être plaisir à M. Lesain : les amendements visent à demander que les deux premières heures pour les camions de déménagement soient gratuites.

Mme CARRERE-GEE

Je m'associe à ces demandes. Je voulais avoir une explication sur les écarts de tarifs de stationnement pour la première heure, entre les arrondissements 1 à 11, par rapport aux arrondissements 12 à 20 : 7,20 € d'un côté, 12 € de l'autre. Cet écart de tarification est énorme ; il existe pour les voitures, mais dans des proportions moins importantes.

Mme PETIT

Il s'agit de l'hyper centre de Paris.

Mme CARRERE-GEE

Le 11^e n'est pas l'hyper centre.

Mme PETIT

Non, mais il est très dense.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 123

2018 DVD 46 Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers)

Mme Sylvie LEKIN rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 21 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 9 (CARRERE-GEE / VIRY / CHEVALLIER / KOSCIUSKO MORIZET / LESAIN / DAUCHEZ / CHEVALIER / LIEBAULT / BÉGUÉ) dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DU 148
Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) Nouvelle Tour Montparnasse - Principe de déclassement, dépôt d'autorisations administratives. Convention de projet urbain partenarial.

Rapporteure : Mme Marianne AUFFRET

Mme AUFFRET

Le projet urbain Maine Montparnasse a déjà fait l'objet de délibérations en mars et mai 2018 ; les copropriétaires de la Tour Montparnasse souhaitent en effet déposer un permis de construire dès juillet 2018, afin d'engager les travaux de rénovation de la Tour, qui devraient débuter en 2020, pour une durée de 40 mois.

Ce dépôt de permis implique deux choses :

- La première est de déclasser en vue de procéder à la cession de quelques portions localisées du domaine public viaire, dans l'environnement immédiat de la Tour ;
- La deuxième est de préciser les contours du projet urbain partenarial, le PUP, et de donner l'autorisation à la Maire de Paris de signer la convention de PUP annexée à cette délibération.

La tour Montparnasse a organisé en 2016 et 2017 un concours international d'architecture remporté par le cabinet la Nouvelle AOM. Dans le futur projet de la Tour, les usages seront enrichis avec de nouvelles fonctions : bureaux mieux organisés, offre de services qui sera ouverte à tous au sein de la Tour (commerces, restaurants, cafés, hôtel, et même une serre de production agricole). Le nivellement de l'espace attenant à la Tour sera davantage lisible et simplifié, avec la création d'un parvis plat et accessible ; cela limitera l'impression que la Tour est posée et que l'on ne peut entrer à l'intérieur. Les espaces extérieurs seront requalifiés et la place du végétal sera renforcée, avec la création de jardins au pied de la Tour et de végétalisation en étage. La Tour sera désamiantée et mise aux normes. Il est prévu qu'elle réduise par dix ses émissions énergétiques.

La présente délibération a pour objet d'approuver le principe du déclassement en vue d'une cession de volumes issus du domaine public viaire afin de permettre au pétitionnaire de déposer sa demande de permis de construire.

Des transferts fonciers entre la Ville de Paris et l'Ensemble Immobilier de la Tour Maine Montparnasse seront à opérer pour permettre l'amélioration des abords de la Tour et le bon fonctionnement de l'espace public :

- Création d'un bâtiment unitaire ;
- Aménagement de l'accès au métro existant ;
- Desserte de la vélo station ;
- Création de gradins végétalisés.

Le deuxième aspect de cette délibération porte sur la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), qui prévoit notamment :

- La requalification et l'extension des trottoirs riverains de la Tour Montparnasse, situés rue du Départ (côté pair) et rue de l'Arrivée (côté impair) entre la gare et la place du 18 juin 1940 ;
- La modification du carrefour à feux Edgar Quinet/rue du Départ pour intégrer la modification de la rampe de sortie de parking de l'ensemble immobilier.

Dans un cadre beaucoup plus large, celui du projet urbain Maine Montparnasse, tout ce quartier sera intégré dans un périmètre opérationnel qui nous permettra de faire des travaux sur d'autres parties que le côté pair. Cela ne nous dispense pas, dans le cadre du projet global de faire l'autre côté de la rue, ce qui éviterait les écueils de Mouchotte (un seul trottoir refait) et les décalages de calendrier.

Le coût de l'ensemble des travaux d'équipement prévus est estimé à 6 374 209 euros. La participation du syndicat est fixée à 4 341 079 euros (68 % du coût).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. AZIERE

Nous voterons cette délibération, qui est un bel objet de rénovation urbaine, emblématique. C'est également un bel exemple de partenariat entre le syndicat de la Tour, les pouvoirs publics et la Ville de Paris. Je me félicite toujours des partenariats public/privé. Au bout du compte, ce sera certainement un très bel objet à partir de 2024 ; en effet, il ne faut pas oublier que les travaux vont durer 40 mois.

J'en profite pour dire que les chantiers ont commencé sur le site du centre commercial Gaité et sur la gare Montparnasse. Jusqu'à présent, en ce qui concerne la gare Montparnasse, cela se déroule relativement bien, avec une réelle efficacité. En ce qui concerne le chantier Gaité, un certain nombre de riverains se plaignent de nuisances dues à un escalier de secours adossé sur la rue Vercingétorix, allumé jour et nuit depuis un peu plus d'une semaine (parfois jusqu'à 3h du matin). Ces plaintes sont remontées jusqu'ici mais je ne suis pas sûr qu'elles aient été entendues. Je voulais profiter de cette délibération pour les faire entendre.

Mme AUFFRET

En effet, un riverain a fait part du fait que cet escalier était allumé en permanence. Nous avons saisi Unibail. Le problème est que cet éclairage est lié à une question de sécurité.

DÉLIBÉRATION N° 124

2018 DU 148 Maine-Montparnasse (6^e, 14^e, 15^e) Nouvelle Tour Montparnasse - Principe de déclassement, dépôt d'autorisations administratives. Convention de projet urbain partenarial

Mme Marianne AUFFRET, rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DLH 6
Location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade (14^e) à la RIVP - Déclassement anticipé et bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Toujours dans le quartier Montparnasse, deux parcelles appartenant à la Ville de Paris, sont situées entre le 19 et le 25 rue Boissonade ; la première abritait jadis les services du génie civil et abrite aujourd'hui un service de propreté de Paris.

L'objectif de cette délibération est de lancer le processus pour réhabiliter ces deux petits immeubles afin de construire 20 logements sociaux qui seraient gérés par la RIVP : un déclassement anticipé de ces services publics, et la location des immeubles à partir d'un bail emphytéotique avec la RIVP, d'une durée de 65 ans, pour un loyer capitalisé de 710 000 euros.

D'ici la fin de l'année, les services de la propreté seront relogés afin de lancer le processus. Nous reviendrons auprès de cette assemblée pour les subventions concernant ces 20 logements.

M. LESAIN

Je voudrais donner une explication de vote : le quartier manque peut-être cruellement de logements sociaux, mais ce ne sera plus le cas avec Saint-Vincent-de-Paul, que cet espace jouxte. Fidèles à notre ligne de conduite depuis le début de la mandature, qui est de voter pour la construction de logements sociaux dans les quartiers qui en comprennent moins que le seuil fixé par la loi, et de voter contre dans les quartiers qui le dépassent allègrement (ce sera le cas de ce quartier), nous voterons contre cette délibération.

Mme PETIT

J'espère, M. Lesain, que votre groupe au Conseil de Paris vote bien la même chose sur ce type de délibération.

M. LESAIN

Nous n'avons pas de groupe au Conseil de Paris.

Mme PETIT

Vos amis politiques. J'ai souvent remarqué que les votes étaient différents.

M. LESAIN

Qui sont mes amis ?

Mme PETIT

Vos ex-camarades.

M. Azière me disait tout à l'heure que j'étais seule à porter le vœu sur la Traverse et que mon groupe ne m'avait pas soutenue ; j'espère, M. Azière, que vous vous absteniez au Conseil de Paris sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 125

2018 DLH 6 Location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade (14^e) à la RIVP - Déclassement anticipé et bail emphytéotique

M. Amine BOUABBAS rapporteur

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Contre : 4 (CHEVALLIER / KOSCIUSKO MORIZET / LESAIN / DAUCHEZ) dont 1 pouvoir

Abstentions : 3 (CARRERE-GEE / AZIERE / VIRY) dont 1 pouvoir

Mme PETIT

Je passe la parole à Amine Bouabbas pour une délibération qui concerne une opération de réhabilitation entre ICF Habitat et la Ville de Paris. Nous nous attachons à aménager les abords ; il s'agit d'une certaine manière, d'un partenariat public-privé, avec une vocation d'aménagement des espaces publics beaucoup plus conséquente, et dans le but de régler quelques soucis fonciers, qui créent pendant des années des problèmes d'entretien et de gestion.

**- Projet de délibération 2018 DEVE 92
Travaux sur un mur mitoyen et occupation d'une emprise de chantier dans le square de l'Abbé Lemire (14^e). Convention avec ICF Habitat**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Nous avons parlé tout à l'heure de Vercingétorix, de la rénovation de la voirie, des pistes cyclables, de la rénovation des squares Wyszynski et de l'Abbé Lemire. Vous avez tous vu, dans ce même quartier, la réhabilitation « Plan climat » des 350 logements qui appartiennent à ICF La Sablière (la très longue barre le long du 1, rue de Gergovie). Dans le cadre de la concertation avec les habitants, a été acté le fait que le parking de surface soit végétalisé et que les voitures puissent se garer en sous-sol. Afin d'être dans une certaine harmonie avec le square de l'Abbé Lemire, il a été décidé de mettre en place cette convention, avec des échanges fonciers ; le mur mitoyen et le talus seront repris par ICF La Sablière pour faire un seul aménagement, dans le cadre de la rénovation et de la concertation avec les habitants. Cela permettra un entretien beaucoup plus simple et formalisé ; ces espaces seront gérés par ICF La Sablière. Les travaux s'achèveront d'ici le mois d'octobre de cette année.

DÉLIBÉRATION N° 126

2018 DEVE 92 Travaux sur un mur mitoyen et occupation d'une emprise de chantier dans le square de l'Abbé Lemire (14^e). Convention avec ICF Habitat

M. Amine BOUABBAS rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

**- Projet de délibération 2018 DPE 34
Modification du règlement du service public de l'eau**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Sur ce sujet de l'eau, je parle sous le contrôle de Mme la Présidente d'Eau de Paris, qui est assise à côté de moi.

Le Code général des collectivités territoriales dispose que les communes et les groupements de collectivités territoriales établissent, pour chaque service d'eau ou d'assainissement dont ils sont responsables, un règlement de service définissant, en fonction des conditions locales, les prestations assurées par le service ainsi que les obligations respectives de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires. Le règlement du service public de l'eau à Paris, actuellement en vigueur, (adopté en 2013 au Conseil de Paris) précise les modalités du service public de l'eau, notamment via la régie Eau de Paris.

Depuis ce vote, ont eu lieu des évolutions législatives et des évolutions du droit de la consommation ; par ailleurs, la régie a eu la volonté de faire évoluer certaines modalités de service : frais de relance, gestion des données, capacité des abonnés à se rétracter, ajustements des dispositions relatives aux voies privées fermées, clarification de la structuration du règlement pour en faciliter la compréhension par les usagers.

Ces évolutions ont déjà donné lieu à délibération du Conseil d'administration d'Eau de Paris. Il nous est proposé d'approuver la dernière version du règlement du service public de l'eau à Paris.

DÉLIBÉRATION N° 127

2018 DPE 34 Modification du règlement du service public de l'eau

M. Florentin LETISSIER rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DAE 211**
Budget Participatif - Subvention (11 000 euros) et conventions avec l'association Rejoué (14^e)

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Vous savez que la Ville de Paris est très engagée dans les thématiques du réemploi et du recyclage, notamment avec cette idée d'aller vers une économie circulaire, où les déchets ne sont plus une fin de cycle de l'objet mais au contraire, deviennent une véritable matière première que l'on peut réutiliser ensuite dans les processus de production et de consommation.

La Ville de Paris a une politique volontariste de développement des recycleries sur son territoire, avec l'objectif d'avoir à la fin de la mandature une recyclerie ou une ressourcerie par arrondissement.

C'est une vraie réussite pour le 14^e, puisque nous sommes l'un des arrondissements qui comptent le plus de ressourceries : « la Ressourcerie créative », implantée sur le site Saint-Vincent-de-Paul, la « Table des Matières », spécialisée dans les produits culturels, située rue de l'Abbé Carton, « la Réserve des Arts », qui existe depuis longtemps. Nous avons donc un véritable réseau d'acteurs dans ce domaine de l'économie circulaire ; nous avons également la boutique « Rejoué », qui travaille sur la récupération des jouets pour les remettre en état et les revendre ; elle était implantée dans le centre commercial Gaité, et il était nécessaire de trouver un autre local en raison des travaux.

Parallèlement à cette volonté municipale de soutenir les ressourceries, le Budget Participatif a mis en évidence le fait que les Parisiennes et les Parisiens veulent soutenir ces acteurs de l'économie circulaire, notamment le projet « Tous Récup' », qui au Budget Participatif 2017, a recueilli 18 000 votes, et ainsi est devenu lauréat de ce Budget Participatif.

La conjonction de ces deux facteurs (retrouver une boutique pour « Rejoué », et le fait que cette économie circulaire ait été plébiscitée au Budget Participatif) permet d'affecter des fonds du Budget Participatif au financement de la nouvelle boutique « Rejoué », qui va s'implanter au 140, rue du Château. Les travaux d'aménagement de ce local sont estimés à un peu plus de 15 000 euros.

Considérant l'intérêt de cette boutique pour les Parisiennes et les Parisiens, considérant le fait qu'elle est en expansion, que son chiffre d'affaires est en hausse, qu'il existe un véritable gisement

d'emplois, notamment en insertion, nous proposons de soutenir en investissement, à hauteur de 11 000 euros, la rénovation et l'aménagement du local, afin que « Rejoué » puisse poursuivre son activité dans notre arrondissement.

Mme CARRERE-GEE

Ce sera juste un lieu de dépôt ? Il n'y aura pas d'activité propre avec des emplois sur place ?

M. LETISSIER

Si. C'est précisé dans la délibération ; ce sera un point de vente, mais aussi un endroit permettant de sensibiliser le public au réemploi des jouets. Il sera possible d'y déposer des jouets usagés, dans l'objectif de les réparer et de les mettre en vente ; ce sera également un lieu de formation aux techniques de vente pour les salariés en insertion de l'association.

DÉLIBÉRATION N° 128

2018 DAE 211 Budget Participatif - Subvention (11 000 euros) et conventions avec l'association Rejoué (14^e)

M. Florentin LETISSIER rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAE 75

Budget Participatif Subventions (340 000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets « Ouverture de commerces circulaires : magasins 100 % vrac et ateliers de réparation »

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Mme CHEVALIER

Toujours dans le cadre du Budget Participatif, il s'agit d'une réponse à un appel à projets de structures lauréates. Cet appel à projets a été lancé en janvier 2018, en partenariat avec le GIE Paris Commerces, afin de stimuler l'ouverture à Paris de deux types de commerces en particulier, des magasins 100 % vrac et des ateliers dédiés à la réparation, qui permettent de prolonger la durée d'usage des produits, en réduisant à la fois la production des déchets et la consommation de ressources nécessaires à la fabrication de produits neufs.

Dans notre arrondissement, au 2, place Moro Giafferi, se trouve un local de 80 m², qui appartient à la RIVP, où va s'ouvrir une épicerie indépendante. Son ouverture est accompagnée par le Réseau « Vrac », qui regroupe tous les acteurs du vrac en France afin d'aider à structurer la filière, et qui accompagne les porteurs de projets en proposant des formations et des stages dans les épiceries déjà créées. Ce magasin est porté par la SASU « Entre Pots » et ouvrira, après travaux, à la rentrée 2018.

Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 50 000 euros pour des travaux et équipements, et une subvention de fonctionnement de 10 000 euros pour l'amorçage de l'exploitation.

Mme CARRERE-GEE

Je soutiens sans aucune réserve le principe, et je voterai cette délibération, mais je ne suis pas sûre d'avoir compris comment calculer le montant du soutien public à des activités de ce type, qui ne sont, à l'évidence, pas rentables immédiatement. Je ne sais pas quel est le « gap » qui les sépare de la rentabilité, ni quel est le statut de l'association.

M. LESAIN

C'est une entreprise.

Mme CARRERE-GEE

C'est une entreprise commerciale ? Il n'y aura donc pas d'aide au niveau des emplois. Je voudrais que l'on ait à cœur de bien démontrer le business plan ; or, il ne l'est jamais dans les projets de délibération sur ces sujets. Je crains une logique qui vise à octroyer un maximum de subventions simplement parce que l'objectif est bon.

Je vais voter, mais je n'ai aucun élément sur l'activité qui me permet de savoir si de l'argent public va être dépensé pour pas grand-chose, ou si va être faite une action d'intérêt général.

Je ne doute pas que l'instruction ait été faite, mais nous n'avons pas du tout connaissance des modalités d'évaluation.

M. LESAIN

En effet, il n'y a aucun élément dans la présentation et dans la fiche de poste ; nous apprenons dans la délibération que le projet de la société « Entre Pots » a été retenu.

Je voudrais savoir combien de projets ont été présentés pour l'espace du 2, place Moro Giafferi, et quelles raisons ont conduit au choix de la société « Entre Pots » parmi les différents projets.

M. LETISSIER

Je vais laisser ma collègue Catherine répondre précisément sur cette subvention, mais je voulais dire à Mme Carrère-Gée et à M. Lesain que pour avoir suivi d'assez près la manière dont travaille la Ville de Paris par rapport à ces structures de l'économie sociale et circulaire dans la détermination du montant des aides qui leur sont données, je peux dire qu'il s'agit vraiment d'un travail très sérieux, où la Ville demande certaines données financières, et s'assure qu'il existe une pérennité dans le temps. On voit bien que « Rejoué » est une structure en expansion ; de plus en plus de chiffre d'affaires est dégagé. C'est une structure qui va trouver son équilibre économique, parce que l'on crée une filière. Cependant, sans soutien de la Ville à l'amorçage, ces structures ne peuvent pas arriver à la rentabilité.

Je comprends votre interrogation et que vous soyez vigilants sur les sommes, mais elles sont modestes au regard des externalités positives qu'ont ces structures. Ce n'est pas seulement un chiffre d'affaires, c'est aussi de la sensibilisation, de la diffusion de nouvelles pratiques, de nouveaux modèles. Dans ce domaine, la Ville de Paris fait un travail très précis, je peux en témoigner.

Mme PETIT

L'essentiel est de le partager avec les élus au moment du vote ; en effet, nous connaissons le travail de la Ville et le travail du partenaire « Entre Pots » qui va s'installer. La somme est de 10 000 euros. L'idée est que les documents soient présents dans les délibérations.

M. LESAIN

Qu'en est-il du mode de sélection ?

Mme CHEVALLIER

Cela faisait partie du Budget Participatif : il y a eu huit structures lauréates sur ce projet « Ouverture de commerces circulaires », surtout pour le 100 % vrac.

Les 50 000 euros sont une aide à l'implantation ; cette aide est très particulière. En effet, pour le 100 % vrac, il est nécessaire d'installer des silos ; il faut également inciter à acheter en plus petite quantité afin d'éviter les déchets. Les 10 000 euros restant, sur l'amorçage à l'exploitation, sont là pour aider ce genre de structures à émerger. Je comprends, votre interrogation, qui est légitime.

Mme DAUCHEZ

Merci Mme Chevallier, mais je reviendrai quand même sur plusieurs points ; vous nous avez cité un certain nombre de projets lauréats mais pas en ce qui concerne l'implantation d'une épicerie en vrac. J'aimerais que vous reveniez dessus et que vous répondiez précisément à la question de M. Lesain.

Par ailleurs, il est vrai que nous n'assistons pas au travail effectué par les services de la Ville de Paris. Néanmoins, je m'interroge toujours sur la façon dont sont retranscrits ces travaux en Conseil d'arrondissement et dans les propositions de délibération, ne serait-ce que pour un détail mais qui est important : quand je vois un apport en capital de 30 000 euros sur le budget prévisionnel du projet, assez succinct (il est vrai que la société n'a été créée qu'en avril 2018), et que par ailleurs, je vois sur le Registre du Commerce 500 euros en capital, je m'interroge. J'aimerais que les éléments financiers soient un peu plus fournis, afin de nous prononcer sur une certaine somme (même si elle ne vous paraît pas importante, M. Letissier).

M. LESAIN

Je partage les propos de Marie-Laure, ayant fait les mêmes recherches qu'elle. Nous avons fait des recherches parce que la fiche de présentation est vide. Cela peut se comprendre, car la société a été créée fin avril 2018. On ne sait pas comment cette personne a été retenue, au terme d'un appel à projets sur lequel nous n'avons absolument aucun détail : combien de personnes ont postulé, qu'est-ce qui a amené la Ville de Paris, ou vous, à choisir spécifiquement le projet de cette entreprise créée par une personne (contre laquelle je n'ai absolument rien) ? Comme nous n'avons aucun projet, nous cherchons ; cette personne, à qui je souhaite tout le succès possible avec ce commerce, a travaillé 18 ans dans l'industrie pétrolière. Toutes les informations que vous ne donnez pas cultivent un problème de transparence. Par exemple, (je pense que ce n'est pas connecté mais vous nous devez la transparence), cette personne est signataire de la même motion de création d'un mouvement politique que Mme Petit, M. Cherki, M. Bouabbas, Mme Auffret et Mme Tonolli, les cinq élus « Génération.s » de notre Conseil d'arrondissement. Si vous ne nous donnez pas des éléments pour comprendre comment cela a été attribué à cette personne, nous nous étonnons.

Mme PETIT

Je l'apprends, et je suis ravie que « Génération.s » ait des adhérents.

Nous avons fléché dans l'arrondissement un certain nombre de locaux commerciaux qui appartiennent à des bailleurs sociaux, en partenariat avec le GIE Commerces, pour des commerces innovants.

Dans ces adresses relevées, figurait l'adresse du local situé place Moro Giafferi. Un appel à projets avait été lancé par la Ville de Paris suite aux souhaits votés par les Parisiens dans le cadre du Budget Participatif. Les candidats ont répondu au regard des locaux qui avaient été fléchés ici ou là par les arrondissements sur un projet de commerce en vrac et de circuits courts. Il se trouve que sur ce local, que nous avons fléché, il n'y a eu qu'une candidature. Je lui enverrai toutes mes félicitations.

Je trouve que cette attaque est bien petite. Je vous propose, M. Lesain, de nous adresser à la DAE pour qu'elle fournisse à l'avenir des délibérations beaucoup plus complètes.

Maintenant que tout le monde s'est exprimé, je vous propose de passer au vote.

Quand vous intervenez, intervenez une bonne fois pour toutes, Mme Carrère-Gée. C'est de la surenchère à la prise de parole.

Mme CARRERE-GEE

Je vous remercie. J'ai une proposition à vous faire. Nous n'avons pas de problème de fond avec ce type de commerce, mais nous vous demandons de retirer cette délibération et de la voter au

prochain Conseil, avec des éléments complémentaires : le business plan, le coût complet des subventions. Je n'ai pas de problème avec les opinions politiques, mais nous souhaitons voter sur des bases claires.

Mme PETIT

Nous avons compris, Mme Carrère-Gée. Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 129

2018 DAE 75 Budget Participatif Subventions (340.000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets « Ouverture de commerces circulaires : magasins 100% vrac et ateliers de réparation »

Mme Catherine CHEVALLIER rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 6 (CARRERE-GEE / AZIERE / VIRY / CHEVALLIER / KOSCIUSKO-MORIZET / LESAIN) dont 2 pouvoirs

NPPV : 1 (DAUCHEZ)

- Projet de délibération 2018 DAE 210

Subvention (100 000 euros) et convention avec l'association « Yes We Camp » (13) pour le projet de Restaurant Commun des « Grands Voisins » (14^e)

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Comme vous le savez, le concours de Plateau Urbain et de « Yes We Camp » a permis d'accueillir sur le site de Saint-Vincent-de-Paul toutes sortes d'acteurs économiques : 200 structures et des publics variés de riverains, de touristes, d'étudiants. Le projet a permis le déploiement de nombreuses innovations sociales, et a été remarqué. Nous sommes nombreux dans ce Conseil à saluer la réussite de cette opération.

L'aménageur urbain Paris Batignolles Aménagement a initié en 2018 les travaux pour la réalisation du futur quartier, et a proposé à « Aurore », « Yes We Camp » et « Plateau Urbain » de prolonger le projet des « Grands Voisins » jusqu'à 2020, dans les espaces encore non concernés par les travaux.

C'est dans ce cadre qu'intervient cette délibération, et que l'association « Yes We Camp », avec la participation d'Aurore, porte un projet de restaurant commun, qui sera le lieu central et la vitrine de la phase 2 des « Grand Voisins ». Installé dans une grande salle de 250m² avec une cuisine de 130m² et donnant sur la cour de l'Oratoire, le Restaurant Commun Oratoire sera l'espace principal de rencontre et de cohabitation entre les groupes sociaux variés présents sur le site. Ce projet ne part pas de rien ; tout le monde a en tête les expériences de restauration qui ont été réussies sur le site : « La Lingerie », cantine conviviale et accessible à tous et « Les Comptoirs », qui accompagnait les personnes hébergées sur site vers les métiers de la restauration.

Ce restaurant proposera une alimentation saine et bon marché, une cuisine de saison à base de produits frais principalement issus d'Ile-de-France. Il s'agira également d'un lieu d'apprentissage et d'accompagnement vers l'emploi, puisque 30 personnes en insertion pourront être formées aux métiers de la cuisine, et des mineurs étrangers isolés pourront accéder à la qualification de « serveur en restauration ».

L'objectif de ce projet est d'expérimenter un concept innovant de restaurant solidaire, dans une perspective de répliation.

La mise en place de ce projet nécessite un investissement de 200 000 euros, somme utile pour la conception du projet, la coordination et le pilotage (50 000 euros), l'architecture (20 000 euros), les travaux d'aménagement des cuisines et des salles (100 000 euros), l'équipement de la cuisine et des salles (30 000 euros). Pour cela il est prévu un budget de financement : la Ville de Paris abondera pour 100 000 euros. Cela complètera d'autres types de subventions : le Conseil Régional, pour 30 000 euros, « l'Œuvre des Jeunes Filles Aveugles » pour 20 000 euros, et en fonds propres, « Yes We Camp », pour 50 000 euros.

Mme CARRERE-GEE

Même chose : ce sont 100 000 euros de subventions, pour un restaurant ! Certes, ce sont des produits de saison et c'est solidaire, mais nous subventionnons à hauteur de la moitié du coût total. Je m'interroge vraiment ; là non plus, nous n'avons aucun élément précis. Si nous avons un dossier complet, nous serions en mesure d'apprécier le bien-fondé.

Bravo à « Yes We Camp » et aux « Grands Voisins », mais il nous faut un dossier complet. Ce n'est pas raisonnable ; il s'agit de l'impôt des citoyens.

Je vais m'abstenir ; cela n'empêchera pas le vote de la délibération, c'est à dessein (je ne vote pas contre).

DÉLIBÉRATION N° 130

2018 DAE 210 Subvention (100 000 euros) et convention avec l'association « Yes We Camp » (13) pour le projet de Restaurant Commun des « Grands Voisins » (14^e)

M. Nicolas LIEBAULT rapporteur

DÉLIBÈRE

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 24 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 6 (CARRERE-GEE / VIRY / CHEVALLIER / KOSCIUSKO MORIZET / LESAIN / DAUCHEZ) dont
2 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DASES 131-G
Subventions (85 000 euros) à seize associations et conventions avec 14 associations pour leurs actions sociolinguistiques

Rapporteur : M. Nicolas LIEBAULT

M. LIEBAULT

Il s'agit d'une délibération classique pour subventionner les ateliers d'alphabétisation et de français langue étrangère dans notre arrondissement, qui permettent l'apprentissage du français, en s'appuyant sur des situations concrètes et sur des documents de la vie courante (plans de transports, documents administratifs...).

Nous connaissons ces associations de notre arrondissement ; ces formations aboutissent souvent à la délivrance du DILF ou du DELF. Il est proposé :

- 3 000 euros à l'équipe Saint Vincent Alpha 14 ;
- 2 000 euros à Migrants Plaisance ;
- 9 000 euros à Montparnasse Rencontres.

Mme PETIT

Il n'y a pas de vote sur cette délibération.

- **Projet de délibération 2018 DDCT 29**
Subventions (63 500 euros) à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

Rapporteur : M. Cédric GRUNENWALD

M. GRUNENWALD

Il s'agit d'une subvention d'un montant total de 63 500 euros, à destination de sept associations, dont une est localisée dans le 14^e arrondissement : « Afrique et Nouvelle Interdépendances ». L'objectif est de faire de la prévention, notamment envers les jeunes publics, afin de lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT. La Ville a un partenariat avec ces associations. Rappelons que c'est dès le plus jeune âge que cela se joue.

Je profite de l'occasion, même si ce n'est pas rattaché à la délibération, pour nous féliciter des différents permis que nous avons mis en place : le permis piéton, le permis internet, ce dernier apprenant aux jeunes à surfer et à éviter certains sites, notamment racistes ou complotistes.

DÉLIBÉRATION N° 131

2018 DDCT 29 Subventions (63 500 euros) à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme

M. Cédric GRUNENWALD rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs
Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DASCO 16-G**
Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subventions (44 026 euros), subventions (223 808 euros), subventions (317 246 euros)

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

La délibération DASCO-16G concerne :

- Des dotations complémentaires de fonctionnement pour une somme de 3 466 euros ;
- Des subventions pour la réalisation de travaux au collège Alphonse Daudet, pour la somme de 3 444 euros (mise en conformité de désenfumage et réparation de lave-linge) et au collège Saint-Exupéry (protections en termes de sécurité, dans des classes et sur des marches d'escalier) ;
- Des subventions d'équipement pour l'achat de matériel : matériel de SVT pour Giacometti, microscopes pour Jean Moulin, rideaux de classe pour Saint-Exupéry.

- **Projet de délibération 2018 DASCO 40-G**
Divers collèges- Dotations (693 750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Mme BERTRAND

Il s'agit de dotations de fonctionnement attribuées aux collèges, pour le financement de projets éducatifs. Ceci concerne l'ensemble des collèges du 14^e arrondissement. C'est un engagement du département de Paris pour la réussite éducative des collégiens de Paris.

Les projets éducatifs concernent majoritairement la promotion du vivre ensemble, la lutte contre le racisme et contre toute forme de discrimination, l'ouverture à l'activité culturelle, scientifique et sportive.

Les montants des subventions sont différents en fonction de la catégorie des collèges.

Mme PETIT

Ces délibérations sont présentées pour information, aussi n'y a-t-il pas de vote.

- Projet de délibération 2018 DFPE 43

Subvention (50 438 euros) et avenant n° 2 à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit ce soir de voter une subvention de 50 438 euros pour l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres, pour sa halte-garderie, dont la capacité d'accueil est de 14 places.

M. BÉGUÉ

Je vais faire la même argumentation pour les deux délibérations, la 43 et la 45 : nous voterons contre, parce que nous pensons que ce n'est pas aux collectivités de financer les crèches ou les garderies confessionnelles.

Mme GUY-DUBOIS

Mon cher collègue, je vous fais la même réponse que depuis 2014 ; il existe dans le 14^e de nombreuses structures d'accueil dites associatives, subventionnées par la Ville de Paris, afin d'avoir plus de places d'accueil, que ce soient des halte-garderies ou des crèches. Toutes ces associations signent une charte et s'engagent à respecter le fait que tous les enfants sont admis, quelle que soit leur confession religieuse (ou s'ils n'en ont pas). Tout se fait de manière républicaine et laïque dans ces structures d'accueil. Je redis, comme chaque année, mon regret de votre vote.

DÉLIBÉRATION N° 132

2018 DFPE 43 Subvention (50 438 euros) et avenant n° 2 à l'Association d'Éducation Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14^e)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 dont 6 pouvoirs

Contre : 3 (CHEVALIER / LIEBAULT / BEGUÉ)

- **Projet de délibération 2018 DFPE 45**
Subvention (52 555 euros) et avenant n°2 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14^e)

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'attribuer une subvention de 52 555 euros et de voter l'avenant à la convention, pour l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour sa halte-garderie, dont la capacité d'accueil est de 20 places. Cette structure est située rue des Suisses.

DÉLIBÉRATION N° 133

2018 DFPE 45 Subvention (52 555 euros) et avenant n°2 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14^e)

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs
Pour : 27 dont 6 pouvoirs
Contre : 3 (CHEVALIER / LIEBAULT / BEGUÉ)

- **Projet de délibération 2018 DFPE 108**
Subventions (4 513 822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'accepter des subventions de 4 513 822 euros et les avenants qui nous lient à l'association ABC Puériculture, association basée dans le 16^e, mais qui gère 19 établissements d'accueil de la petite enfance sur Paris (673 places). Pour le 14^e arrondissement, il s'agit de la structure 14^e Ours, située rue Jonquoy, qui va bénéficier de 586 308 euros.

DÉLIBÉRATION N° 134

2018 DFPE 108 Subventions (4 513 822 euros) et avenants à l'association « ABC Puériculture » (16^e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs
Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DFPE 123**
Subvention (1 939 685 €) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter une subvention de 1 939 685 euros, pour seize associations, et des conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris. Ces lieux d'accueil sont cofinancés par la Ville de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales. Ces dispositifs désignent des lieux accessibles à tous, anonymes et sans rendez-vous ; ils sont ouverts pour les enfants de 0 à 4 ans, parfois jusqu'à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent. Ces lieux sont très importants ; ils constituent un espace de socialisation des enfants, d'écoute, de parole, et de réassurance des parents.

Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de :

- L'Association « APASO », pour un montant de 53 300 euros ;
- L'Association « Carrefour 14 », pour un montant de 2 520 euros.

Je souligne la gestion conjointe entre les deux associations et je salue la présence de l'ancienne présidente de « Carrefour 14 ».

DÉLIBÉRATION N° 135

2018 DFPE 123 Subvention (1 939 685 €) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs
Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DFPE 143**
Subvention (43 301 euros) et avenant n°2 pour l'association « OEUF PETIT MONTROUGE » pour sa halte-garderie

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit d'une subvention de 43 301 euros et d'un avenant pour l'association « Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge », pour sa halte-garderie ; cette structure est située rue du Moulin Vert. Sa capacité d'accueil est de 15 places.

DÉLIBÉRATION N° 136

2018 DFPE 143 Subvention (43 301 euros) et avenant n°2 pour l'association OEPF PETIT MONTRouGE pour sa halte-garderie

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DFPE 8
Subventions (148 000 euros), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations

Rapporteure : Mme Élisabeth GUY-DUBOIS

Mme GUY-DUBOIS

Il s'agit de soutenir des associations qui œuvrent pour l'accompagnement des enfants et des parents dans le cadre des séparations. La subvention est de 148 000 euros ; elle s'accompagne de conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité de médiation familiale, dans les 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e et 20^e arrondissements.

Dans le 14^e arrondissement, il s'agit de :

- « L'Union départementale des Associations Familiales » ;
 - « La Ligue Française pour la Santé Mentale » ;
 - « La Fondation Baron Edmond de Rothschild » ;
 - « La Maison de la médiation ».
-

DÉLIBÉRATION N° 137

2018 DFPE 8 Subventions (148 000 euros), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DFPE 157
Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

Mme GUY-DUBOIS

La dernière délibération concerne des subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnels de l'accueil individuel, dans le cadre des relais d'assistantes maternelles et auxiliaires parentaux, plus connus sous le nom de RAM et RAP.

Suite à l'adoption du plan de soutien de l'accueil individuel au Conseil de Paris du mois de mars 2018, 25 nouvelles actions ont été fixées pour répondre aux trois objectifs suivants : améliorer l'information des familles sur le recours à l'accueil individuel, renforcer la qualité de l'accueil proposé aux enfants, favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'accueil individuel.

Parmi les outils mis en place dans ce cadre figure l'important réseau de relais d'assistantes maternelles et d'auxiliaires parentales et parentaux (RAM-RAP) de la Ville de Paris et associatifs.

Ainsi est-il proposé :

- 68 325 euros pour « la Maison de l'Enfance » ;
- 250 000 euros pour « la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon » ;
- 274 265 euros pour « ABC Puériculture », dont 87 720 euros pour le « RAM-RAP Petit jardin » et 186 545 euros pour le « RAM-RAP Petit bus » ;
- 39 710 euros pour le « Centre d'action sociale protestant » dans la région parisienne.

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa.

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 138

2018 DFPE 157 Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s

Mme Élisabeth GUY-DUBOIS rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DDCT 111

Subventions (502 700 euros) et conventions à 166 associations pour le financement de 213 projets dans les quartiers populaires parisiens - Deuxième enveloppe 2018

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

- Projet de délibération 2018 DASCO 15

Subventions (5 000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (14^e) et convention avec l'association « Zup de Co »

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Je vous propose de présenter en même temps la DDCT 111 et la DASCO 15, car il s'agit d'associations financées au titre de la politique de la Ville.

Il s'agit de la seconde enveloppe politique de la Ville :

- Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association « Carrefour 14 » pour le projet intitulé « Accueil relais collège ». Ce projet est plébiscité par les différentes structures qui participent, notamment les collèges Villon et Giacometti. Cette année, la Région n'a pas apporté son soutien ; encore une association victime des choix malheureux que peut faire la Région depuis quelque temps ;

- Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association « Zup de Co » pour le projet intitulé « Gommons les inégalités avec le tutorat solidaire » de « ZUP de CO » à l'école Alain Fournier. Par ailleurs, 1 000 euros sont également attribués au titre de la DASCO 15 pour les projets politique de la ville. La délibération DASCO 15 comporte également une convention annuelle d'objectifs ; les actions de « Zup de Co » ont déjà commencé à Alain Fournier, qui en est extrêmement content, Mme Bertrand peut en attester ;

- Une subvention de 1 000 euros est accordée à l'association « ASFM/YACHAD » pour le projet intitulé « Médiation sociale et culturelle en direction des femmes isolées » ;

- Une subvention d'un montant de 3 750 euros est accordée à l'association « Études et Chantiers d'Île-de-France » pour le projet intitulé « Animation et cohésion du quartier autour du vélo » ;

- Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association « Léo Lagrange » pour le projet intitulé « Animation et vie de quartier » ;

- Une subvention d'un montant de 3 500 euros est accordée à l'association « Mains Agiles » pour deux projets :

- « Défilé costume du printemps » (2 500 euros) ; la DASCO 15 propose également 1 000 euros pour ce projet ;

- « Ateliers nomades au service du lien social » (1000 euros) ;

- Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association « Parcours » pour le projet intitulé « Invisibles aventuriers ». Cette action vise à recueillir des témoignages de migrants résidant au foyer Gergovie et de personnes habitant le quartier pour créer une fresque géante ;

- Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association « Café Pernety » pour le projet intitulé « Actions autour de la parentalité », en partenariat avec le collège Giacometti et le « club de prévention Jeunesse Feu vert » ;

- Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association « Carrefour 14 » et le centre social Didot :

- « Familles ensemble / ateliers parents enfants » (1 500 euros) ;

- « Festival culturel Quartiers en cultures » (1 000 euros), auquel certains d'entre vous ont pu assister samedi. Cela a été un grand succès et cela a fini en apothéose avec du cirque : des rires, des larmes, des pleurs, et un peu de frayeur. Il y a même eu une demande en mariage ;

- Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association « Compagnie Bouche à bouche » pour le projet intitulé « Les Petites Conversations - Débattons dans les Rues » ;

- Une subvention d'un montant de 1 500 euros est accordée à l'association « Dixlesic and Co » pour le projet intitulé « Éclats de rire, ateliers YouTubeurs » ;

- Une subvention d'un montant de 2 500 euros est accordée à l'association « Le fil de soie », pour le projet intitulé « Projet Sensibilisation aux arts du cirque » ;

- Une subvention d'un montant de 2 000 euros est accordée à l'association « Relief » pour le projet intitulé « Les habitants créent la charte de bon voisinage » ;

- Une subvention d'un montant de 1 000 euros est accordée à l'association « Réseau des acteurs » de la dynamique « ASL » pour le projet intitulé « Ateliers sociolinguistiques Parentalité-Santé-Nutrition »

- Une subvention d'un montant de 6 000 euros est accordée à l'association « Réseau Mom'artre », notamment pour le projet « Mom'Didot : les rendez-vous artistiques du square » (2 000 euros) ;

- Une subvention d'un montant de 3 000 euros est accordée à l'association « La Ressourcerie Créative » pour le projet intitulé « Développer le réemploi et le lien social à travers des ateliers de sensibilisation ». Cette action vise à organiser, au pied des immeubles, des opérations « trocs dons » qui permettront de limiter les déchets. Cette opération avait déjà eu lieu avec Paris Habitat dans le cadre d'une réhabilitation. Cette année, l'expérience est faite avec I3F.

Je finis par la DASCO :

- Une subvention de 1 000 euros pour « Carrefour 14 » et le centre socioculturel Didot, pour le projet loisirs enfants ;

- Une subvention de 1 000 euros pour l'association « Educ'hand », qui travaille spécifiquement avec les jeunes filles, qui ont rendez-vous le samedi matin pour jouer au hand, puis pour débattre autour d'une thématique particulière, en général autour de la santé.

DÉLIBÉRATION N° 139

2018 DDCT 111 Subventions (502 700 euros) et conventions à 166 associations pour le financement de 213 projets dans les quartiers populaires parisiens - Deuxième enveloppe 2018

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

DÉLIBÈRE

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 140

2018 DASCO 15 Subventions (5 000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (14^e) et convention avec l'association « Zup de Co »

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DDCT 79
Subventions (254 300 euros), 15 conventions pluriannuelles d'objectifs et 6 avenants avec 21 associations pour le financement de 43 projets sur les quartiers populaires

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

La DDCT 79 a pour objet d'autoriser la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), dans le cadre de la politique de la Ville. Ces CPO sont une sécurisation financière pour les associations et une simplification des démarches administratives. Le but est qu'elles puissent se concentrer sur les projets plutôt que sur les démarches administratives.

Association « Florimont » :

- Assistance à la création d'entreprise : 3 000 euros au titre de la DDCT sur la Politique de la Ville, et 3 000 euros au titre de la DAE dont nous parlerons après ;
- Accompagner la stratégie associative : 5 500 euros au titre de la DDCT, 2 500 euros au titre de la DAE ;
- Investigations pour l'emploi dans le 14^e : 3 000 euros au titre de la DAE ;
- Graine de Quatorzien : 1 000 euros au titre de la DDCT ;
- Ludido joue le jeu (DFPE) ; vous avez déjà délibéré sur ce projet en mars 2018.

L'avenant porte sur les projets « Assistance à la création d'entreprise », et « Accompagner la stratégie associative ».

Je voulais spécifier la raison pour laquelle nous faisons ces avenants : l'association « Florimont » a réalisé un travail pour revoir ces projets et s'adapter aux besoins des territoires, face à la suppression des contrats aidés.

J'ai oublié le « réseau Mom'artre », et, en ce qui nous concerne « Mom'Didot », pour ses rendez-vous artistiques du square, sa fresque participative, et ses ateliers de végétalisation : 2 000 euros au titre de la DDCT.

DÉLIBÉRATION N° 141

2018 DDCT 79 Subventions (254 300 euros), 15 conventions pluriannuelles d'objectifs et 6 avenants avec 21 associations pour le financement de 43 projets sur les quartiers populaires

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DDCT 8-G**
Subventions (69 500 euros), 9 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations pour le financement de 16 projets sur les quartiers populaires

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Sur la DDCT 8-G, il s'agit exactement de ce que je viens de vous lire, pour la partie DAE (« Florimont » et « Mom'Didot »).

- **Projet de délibération 2018 DASES 198-G**
Subventions (26 500 euros) et conventions avec 10 associations menant des actions de santé dans les quartiers politique de la ville (10^e, 11^e, 14^e et 17^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de vous informer d'une délibération qui sera débattue en Conseil de Paris, concernant l'association « Diapasons », pour son action « Corps & Graphie » qui a pour but de permettre à des enfants et des adultes, habitants des quartiers populaires du 14^e, de développer leur confiance en eux pour explorer ensemble leur place respective, par une nouvelle attention portée à leur corps et leur santé, à la culture et à leur créativité. À l'issue de ces modules, les publics bénéficiaires seront orientés et accompagnés vers les dispositifs de droit commun et en particulier les dispositifs d'activité physique adaptée (APA) initiés par la DASES-SDS.

Cela me fait plaisir de soutenir cette association historique du 14^e, que j'ai appris à mieux connaître ces derniers mois.

Mme DAUCHEZ

J'ai une question concernant l'association « Diapasons » : quand je regarde la fiche technique, je vois qu'elle a reçu l'an dernier une subvention beaucoup plus importante. Cependant, très peu d'heures ont été effectuées par cette association. Si l'on fait un rapport, l'heure d'intervention coûte plus de 300 euros, ce que je trouve un peu cher.

Je voulais donc savoir si vous aviez connaissance des projets d'intervention de cette association pour l'année 2018, déjà bien entamée.

Mme TONOLLI

Les projets ne sont pas tout à fait passés comme le souhaitait l'association l'an dernier. Ils veulent donc les redéployer cette année, et ont davantage travaillé leurs partenariats avec le centre social Didot, avec l'association « Le Moulin » et avec des familles qui vont au centre socioculturel Noguès. Un travail est également réalisé avec le public sur des ateliers sociolinguistiques. C'est aussi pour cela que j'ai fait le point avec eux il y a quelques mois.

- Projet de délibération 2018 DJS 1
Subventions (46 000 euros) à 22 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit des subventions versées la Direction de la jeunesse et des Sports, en faveur des projets portés en quartiers politique de la Villes suivantes

- Carrefour 14, avec le centre Didot : ateliers de yoga, gymnastique et tai chi (1 000 euros). Ces ateliers, en particulier à destination des séniors, sont très appréciés ;
- Léo Lagrange, avec le centre socioculturel Noguès : ateliers de tai chi et de gi-gong ;
- Les Petites Mains de la Porte de Vanves : 2 000 euros pour le projet « Roland-Garros à Paradol » qui a eu lieu il y a quelques week-ends et qui fut un grand succès.

DÉLIBÉRATION N° 142

2018 DJS 1 Subventions (46 000 euros) à 22 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DEVE 119
Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit tout d'abord d'une association dont nous avons déjà parlé, « Graine de Quatorzien ». Cependant, la décision de la DEVE de soutenir ce projet arrivant un peu tard, cela n'a pu être inclus dans la CPO et ce sera fait ultérieurement.

Ces subventions concernent également l'association « Les Parques » pour son projet « les P'tits héros du quotidien » et « la Brigade verte » (1 000 euros). Cette association, implantée depuis quelque temps dans le 14^e, intervenait auparavant dans le 13^e. Elle travaille extrêmement bien.

Mme CARRERE-GEE

Qu'est-ce que Graine de Quatorzien ?

Mme PETIT

Il faut vous promener un peu dans l'arrondissement !

Mme CARRERE-GEE

Bien sûr, mais si l'on se promène dans les délibérations, on n'y trouve pas beaucoup d'informations.

S'il vous plait, qu'est-ce ?

Mme PETIT

Je n'explique plus.

Mme BLAUDEL

« Graine de Quatorzien » est une très belle initiative née dans le jardin partagé du « Lapin Ouvrier » il y a de nombreuses années, et reprise par « Florimont ». Dans tous les jardins partagés du 14^e sont plantées des graines qui ont disparu, ou qui sont moins connues. Tous les jardins partagés font leur culture de ces graines, avec un renfort pédagogique. Depuis quelques années, ils sont spécialisés dans les céréales, et font du pain avec les écoles de l'arrondissement.

Vous connaissez tellement bien notre arrondissement, Marie-Claire, que je ne peux pas croire que vous n'ayez pas croisé ces céréales. Nous irons ensemble à la prochaine Fête des jardins, avec grand plaisir.

Mme BERTRAND

Ils exposent en mairie, ils sont présents au forum de rentrée...

DÉLIBÉRATION N° 143

2018 DEVE 119 Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DDCT 115**
Subvention au titre de l'animation locale (1 000 €) à une association œuvrant dans le 14^e arrondissement de Paris

Mme TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 1 000 euros pour l'Association des « Amis de l'Université Populaire du 14^e ». L'association renouvelle encore cette année l'organisation d'une trentaine de conférences-débats, avec des rythmes de 4 à 5 séances.

Mme PETIT

Avez-vous des questions ?

Qui veut expliquer ce qu'est l'Université Populaire à Mme Carrère-Gée ?

DÉLIBÉRATION N° 144

2018 DDCT 115 Subvention au titre de l'animation locale (1 000 €) à une association œuvrant dans le 14^e arrondissement de Paris

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAC 38
Subvention (542 000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Il s'agit de voter un complément de 271 000 euros d'une subvention globale à l'année, dont un premier acompte a déjà été voté.

M. LESAIN

Il y a deux Conseils d'arrondissement, je crois, je vous ai posé une question à laquelle vous n'aviez pas voulu répondre sur le moment. La délibération qui se présente à nous me permet de réitérer ma question ; je voudrais vous interroger sur le difficile remplacement d'Emmanuel Dechartre à la tête du Théâtre 14. Je souhaite que nous nous associions tous pour adresser de grands remerciements à Emmanuel Dechartre, qui a été le directeur de notre théâtre municipal depuis 27 ans. Cela mérite bien nos applaudissements.

Mme PETIT

Il n'est pas encore parti : il y a encore une saison.

Le remplacement n'est pas difficile ; il est naturel, et tout va bien se passer.

M. LESAIN

Ce n'est pas une procédure, cela.

Mme PETIT

Ce n'est pas un difficile remplacement. Je souhaite plutôt à tout le monde de profiter de la dernière saison qu'Emmanuel Dechartre aura programmée dans ce théâtre, et qui se déroulera à partir de septembre.

M. AZIERE

Je voulais m'associer aux propos de M. Lesain ; quand quelque chose fonctionne bien dans l'arrondissement il est important que l'opposition le dise. Je voulais en profiter pour féliciter le bilan du Théâtre 14, celui de son président, Bruno Racine et celui de son directeur Emmanuel Dechartre : 22 000 spectateurs en 2017 pour 5 spectacles et plus de 200 représentations, c'est considérable.

Emmanuel Dechartre renoue avec une tradition théâtrale parisienne, où le directeur du théâtre joue dans les pièces de son théâtre ; il est à la fois directeur et comédien. C'est quelque chose d'emblématique sur le plan culturel.

Je voudrais aussi dire une chose qui importe beaucoup au groupe UDI-Modem, qui préside la commission culturelle au Conseil de Paris : nous voulons souligner la place des pratiques artistiques amateurs au cœur de la politique culturelle de la Ville. Force est de constater que les théâtres municipaux d'arrondissements rechignent souvent à ouvrir leur scène aux troupes de théâtre amateur de quartier. Le Théâtre 14 met en place un Festival qui laisse sa scène à des troupes professionnelles mais aussi à des troupes de théâtre amateur.

J'espère que le départ à la retraite en 2019 du directeur du Théâtre 14 ne va pas signifier un changement de cette orientation artistique vers le théâtre amateur. Encore une fois, bravo à toute l'équipe dirigeante du Théâtre 14.

Mme TONOLLI

Bien évidemment, nous sommes aussi très fiers, et nous avons eu l'occasion, Danièle Pourtaud, la Maire et moi, de voir Emmanuel il n'y a pas très longtemps, pour échanger avec lui et envisager la suite. La programmation continue pour lui jusqu'à avril 2019 ; l'idée est d'organiser un moment pour le remercier. Il aura à cœur d'inviter l'ensemble des élus de l'arrondissement.

Quelques travaux seront nécessaires dans le théâtre, afin de le remettre en état, et de le rouvrir au public à la fin de l'année 2019. D'ici là, l'association qui gère le théâtre fera un appel à candidatures, l'objectif étant de rester dans la continuité des activités du théâtre, en donnant une nouvelle impulsion aux projets artistiques et culturels des lieux. Tout en étant dans la continuité, la nouvelle direction aura certainement envie d'apposer sa marque.

DÉLIBÉRATION N° 145

2018 DAC 38 Subvention (542 000 euros) et avenant avec l'association « Théâtre Paris 14 » (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAC 182
Subventions (21 000 euros) aux associations Culture et Hôpital (14^e) et Orange Rouge (19^e)

Mme TONOLLI

Il s'agit d'apporter notre soutien à l'association « Culture et Hôpital » à hauteur de 15 000 euros. Cette association, créée en 2003, travaille auprès des personnes malades, âgées ou handicapées, en participant à l'amélioration de leur qualité de vie et de leur santé, et au maintien du lien social, par le biais de la pratique artistique et culturelle. Ils interviennent dans différents établissements parisiens.

DÉLIBÉRATION N° 146

2018 DAC 182 Subventions (21 000 euros) aux associations « Culture et Hôpital » (14^e) et « Orange Rouge » (19^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- **Projet de délibération 2018 DJS 134**

Centres Paris Anim' Marc Sangnier et Vercingétorix (14^e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Convention avec l'association « CASDAL14 »

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme PETIT

Nous avons reçu la question de M. Lesain sur l'absence de plusieurs pièces complémentaires, question tout à fait légitime. Nous avons demandé à la direction concernée de nous communiquer ces éléments, ce qu'elle a fait vendredi soir ; nous n'avons pu ajouter ces deux pièces complémentaires aux pièces jointes à cette délibération que ce matin.

Il s'agit de la délibération qui approuve la délégation de service public pour les équipements Centres Paris Anim' Marc Sangnier et Vercingétorix et de la convention qui lie la Ville à l'association « Casdal 14 », gestionnaire de ces deux équipements depuis quelques années.

Souhaitez-vous que nous délibérions, M. Lesain ou souhaitez-vous que nous retirions cette délibération ? Elle sera présentée au Conseil de Paris pour ne pas retarder la procédure ; en effet, la convention se termine en septembre.

M. LESAIN

Vous nous proposez de retirer la délibération de notre Conseil d'arrondissement ? Mais elle sera quand même présentée dans deux semaines au Conseil de Paris ? Vous proposez donc que cette délibération ne passe pas par le Conseil d'arrondissement.

Mme PETIT

Elle sera examinée au Conseil de Paris sans l'avis formel du Conseil d'arrondissement ; cependant, les pièces seront envoyées à l'ensemble des conseillers de Paris comme elles auraient dû l'être pour ce Conseil d'arrondissement.

Nous pouvons en débattre, mais je vous propose de ne pas l'examiner.

M. LESAIN

Je vous propose de l'examiner, sinon notre avis ne sera pas demandé.

Mme PETIT

Comme vous le souhaitez.

M. LESAIN

Je propose que nous l'examinions.

Mme TONOLLI

Voici un rappel du calendrier pour cette délégation de service public (DSP), pour la gestion des équipements Centres Paris Anim' Marc Sangnier et Vercingétorix : une délibération a été votée le 25 avril 2017 afin de choisir la délégation de service public comme mode de gestion ; le 7 septembre 2017 a eu lieu une Commission Consultative des Services Publics Locaux, la fameuse CCSPL, qui réunit différents élus de la majorité et de l'opposition et qui a rendu un avis de principe favorable sur ce projet de DSP. Le Conseil de Paris de septembre 2017 a autorisé la Maire de Paris à engager la procédure. Un avis d'appel public à candidatures et une offre ont été publiés, comme le prévoit le Code des marchés publics. (Une publication a également été faite dans Télérama). Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur la plateforme de la Ville de Paris en octobre 2017. Deux candidatures ont été reçues le 1^{er} décembre 2017 : l'association « Casdal 14 » et le « MJC Paris 15 Brancion ». Lors de la séance de la commission du 5 décembre 2017, les deux candidatures ont été ouvertes, les dossiers ont été analysés. La commission de concession, lors d'une séance du 16 janvier 2018, a autorisé la DJS à ouvrir les offres des deux opérateurs ; après ouverture des offres, les services de la DJS ont procédé à leur examen approfondi. Ces offres ont été présentées devant la commission de concession le 6 mars 2018, commission qui a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec les deux structures. Le 6 avril 2018, l'offre définitive de l'association « Casdal 14 » a été retenue.

Il s'agit de voter cette délégation de service public, pour une durée de 5 ans, à partir du 1^{er} septembre 2018.

M. LESAIN

Au terme de cette procédure que vient de décrire Mme Tonolli, l'association « Casdal 14 » remporte, à la surprise générale, la délégation de service public des deux centres d'animation du sud de l'arrondissement. Je rappelle qu'entre « Casdal 14 » et notre mairie d'arrondissement, c'est une vieille histoire, qui date, hasard des choses, du changement de majorité dans l'arrondissement. L'association a été créée en 2003, au 20, rue du Commandant Mouchotte. En 2004, elle se voit décerner la gestion du centre Vercingétorix, et en 2007, celle du centre Marc Sangnier. Cette histoire, vous la connaissez, Mme Petit, vous étiez alors l'adjointe en charge de la Jeunesse. Même dans ces conditions, vous ne nous offrez pas ce soir -vous l'avez prouvé en retirant cette délibération de l'ordre du jour, sans nous permettre de l'examiner plus tard- les moyens de délibérer sereinement sur ce dossier. Et il ne s'agit pas d'un petit dossier ; il engage 7,5 millions d'argent public.

Pour l'attribution d'une délégation de service public, le Code général des collectivités territoriales prévoit que les pièces issues de la commission d'attribution soient transmises aux élus de l'assemblée délibérante, au moins 15 jours avant la délibération. Avons-nous reçu il y a 15 jours ces 363 pages de documents ? Non, vous l'avez dit : nous les avons reçues ce matin à 10h51. Ce n'est pas du travail en transparence, ce n'est pas respectueux de notre assemblée. Pour cela et pour bien d'autres choses, à titre personnel, sans engager mon groupe, je ne souhaite pas approuver cette délibération, et je ne prendrai pas part au vote.

Mme PETIT

Y a-t-il d'autres interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 147

2018 DJS 134 Centres Paris Anim' Marc Sangnier et Vercingétorix (14^e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Convention avec l'association CASDAL14

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 3 (CARRERE-GEE / VIRY / DAUCHEZ) dont 1 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 4 (AZIERE / CHEVALLIER / KOSCIUSKO MORIZET / LESAIN) dont 1 pouvoir

- **Projet de délibération 2018 DJS 158**

Attribution de la dénomination Angel Parra au Centre Paris Anim' situé 183 rue Vercingétorix (14^e)

Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI

Mme TONOLLI

Une délibération qui fera l'unanimité, j'en suis sûre, puisqu'il s'agit d'attribuer la dénomination Angel Parra au Centre Paris Anim' Vercingétorix.

Romancier et chanteur chilien, Angel Parra est né le 27 juillet 1943 à Valparaíso, au Chili. Il est le fils de Violeta Parra. Militant communiste, engagé, il a été arrêté, torturé puis déporté. Grâce à une mobilisation internationale et d'artistes, il a été libéré et expulsé au Mexique en 1974 avant de s'installer en France.

Avec sa sœur Isabel, il travaille à entretenir la flamme de la solidarité avec le peuple chilien à travers leur répertoire, qui compte les chansons de Violeta mais aussi les textes d'Angel. Chanteur engagé, il écrit au-delà du format de la chanson et publie en 2007, son premier roman « Mains sur la nuque », dans lequel il évoque notamment les événements de 1973.

Résidant du 14^e et très impliqué dans l'action associative et culturelle locale, Angel Parra marqua la vie de l'arrondissement. J'ai eu le plaisir de le connaître et d'échanger de nombreuses fois avec lui ces dernières années ; j'imagine que de nombreuses personnes, élues ou dans le public, ont eu également cette chance.

La mairie du 14^e a eu plusieurs fois le privilège de l'accueillir, notamment en 2011 pour un concert remarquable en hommage à Georges Brassens, organisé dans le cadre de la Fureur des mots, porté par Danièle Pourtaud.

Usager du centre Paris Anim', il était très lié aux équipes qui le connaissaient bien. Il y a donné des concerts et a travaillé en partenariat sur des événements extérieurs. Il avait noué des relations privilégiées avec les adhérents, les équipes et le public.

Angel Parra, figure de la diaspora chilienne (mais aussi de notre arrondissement) est mort le matin du samedi 11 mars 2017, à Paris, vaincu par le cancer à l'âge de 73 ans. Ses cendres ont été dispersées au Chili.

Suite à la proposition et l'adoption à l'unanimité d'un vœu du Conseil du 14^e arrondissement, un vœu a été présenté et adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 25, 26 et 27 septembre 2017. La commission de dénomination des voies, places et équipements municipaux, qui s'est réunie le 11 juin 2018, a donné un avis favorable à cette proposition de dénomination.

Je sou mets donc à votre approbation la dénomination « Centre Paris Anim' Angel Parra » au Centre Paris Anim' situé 183 rue Vercingétorix.

Mme PETIT

Nous préparerons cette belle cérémonie le plus rapidement possible, en lien avec la femme d'Angel Parra, ses amis et l'ambassade du Chili.

DÉLIBÉRATION N° 148

2018 DJS 158 Attribution de la dénomination Angel Parra au Centre Paris Anim' situé 183 rue Vercingétorix (14^e)

Mme Mélody TONOLLI rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DDCT 117

Subventions (100 000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Bien que le Budget Participatif soit totalement ancré dans le paysage de notre ville, et bien que nous en parlions ce soir pour la cinquième fois, je vais vous en rappeler les lignes fortes.

Il concerne 5 % du budget d'investissement de la Ville sur la mandature, soit 100 M€ par an. Il est dédié aux projets initiés par les Parisiens, que ce soient des associations, des Conseils de quartier ou des habitants lambda. Dans cette enveloppe de 100 M€, 30 M€ sont réservés à des projets situés dans les quartiers populaires. En effet, lors de la première année de ce Budget Participatif, nous nous étions aperçus d'un problème d'appropriation par ces quartiers du budget participatif.

L'an dernier, plus d'une cinquantaine de projets ont été retenus dans les divers arrondissements, pour une enveloppe de 33,4 M€.

Comme chaque année, des associations ont répondu à un appel à projet et ont été choisies et dotées, afin d'encadrer les porteurs de projet et les aider dans leurs démarches. L'an dernier, dans le 14^e, l'association « CAUE » a organisé des réunions, des marches exploratoires, des rédactions d'annonces pour des projets afin de mieux communiquer. Cela a permis de créer du lien dans ce quartier et d'amplifier l'écho du Budget Participatif. Ce fut un beau succès puisque huit projets ont été votés dans le quartier : une nouvelle signalétique, un vélo producteur d'électricité rue Paradol, un square sur la dalle Renoir Lichtenberger, le projet « Porte de Vanves plus conviviale », le prolongement de la coulée verte au sud de la rue d'Alésia, l'amélioration des équipements sportifs du quartier, un projet d'embellissement de la place Louise Losserand, et le projet d'amélioration des façades du 190 Alésia, projet qui sera réalisé cet été pour la rentrée scolaire prochaine. Le « CAUE » travaille cette année sur un autre projet du Budget Participatif, la rénovation de l'allée Samuel Becket, située au centre de l'avenue René Coty. Des rencontres et des rendez-vous auront lieu sur place jusqu'à la fin du mois de juillet.

Cette année, l'association choisie est l'association « Les Parques », qui accompagnera le Budget Participatif dans le quartier populaire ; elle aidera les porteurs de projet sur le vote de septembre. Des contacts ont été pris avec les centres sociaux et d'animation. Tous les porteurs de projets seront joints après la commission *ad'hoc* qui déterminera les projets du 14^e. Il s'agira de réaliser les meilleures campagnes de communication possibles pour les projets du 14^e et pour les projets parisiens pouvant s'intégrer dans le quartier.

L'association, qui fait un travail ludique et convivial, et qui a l'habitude de travailler dans ces quartiers (11^e, 13^e, 14^e, 17^e), sera en possession d'un bus qui permettra de se promener dans le quartier, et emmènera des personnes dans le 11^e, dans le 13^e et dans le 17^e pour chercher des idées et faire un travail en commun, vraiment participatif.

La subvention est de 17 000 euros. Je vous remercie d'en délibérer.

M. AZIERE

Je voterai cette délibération mais je voudrais le faire avec toute la lucidité qui convient dans le maniement d'un outil de la démocratie participative. Nous avons bien conscience qu'aujourd'hui, la démocratie participative est utile, mais attention à la façon dont on s'en sert.

Il s'agit d'une subvention de 100 000 euros à sept associations. Le Budget Participatif est déjà important ; faut-il dépenser 100 000 euros pour faciliter le dépôt des projets ? Certes, mais pas pour gonfler artificiellement le nombre de projets ou augmenter la participation. Je ne voudrais pas que nous rentrions dans une espèce d'usine à gaz de subventions qui alimentent la participation artificiellement.

Par ailleurs, il faut voir dans quel état d'esprit cet outil de démocratie participative est utilisé, et être très rigoureux. Je mets en garde contre toutes les dérives possibles. Bertrand Lesain l'a très bien expliqué lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous avons vu comment le Centre international universitaire a utilisé une société privée de lobbying pour permettre à un projet d'arriver largement devant tous les autres ; en termes d'équité devant un projet, cela montre qu'il peut y avoir un détournement de l'outil participatif.

Le troisième point sur lequel je voudrais insister concerne un flou juridique : la notion de quartier populaire. Concernant les quartiers Politique de la Ville, je vois de quoi nous parlons, mais les quartiers populaires sont un ensemble beaucoup plus flou. Cela fait peut-être référence à l'indice INSEE de revenu des habitants ? Existe-t-il une carte des quartiers populaires ? Qui les a définis ? Est-ce simplement un ciblage sociodémographique ou socioculturel ?

Je voterai la délibération, mais je tenais à émettre des réserves sur ce type de subventions.

M. ANTONELLI

Pour répondre à la deuxième partie de votre intervention, les quartiers populaires sont les quartiers politique de la Ville existant avant la dernière redécoupe, c'est-à-dire ceux que nous avons connus avant 2013. Ce ne sont pas exactement les quartiers Politique de la Ville d'aujourd'hui. Celui dont nous parlons contient notamment une partie de la rue de l'Eure.

Sur la première partie de votre intervention, je rappelle que cette enveloppe est donnée depuis trois ans ; elle permet un rééquilibrage par rapport à d'autres quartiers. En effet, nous nous sommes rendu compte la première année que les votes étaient importants à Pernety, mais très faibles Porte de Vanves. Cette enveloppe n'est pas prise sur le Budget Participatif ; elle n'a pas varié depuis trois ans. Elle est répartie entre différentes associations, dont le « CAUE » l'an dernier, qui a travaillé en amont sur la production du projet. Ce ne sera pas le cas cette année ; ils ne travailleront que sur la communication pour le vote. Peut-on dire que l'on triche ? Je pense qu'il s'agit plus d'informer dans certains quartiers. Dans le 14^e, 12 urnes sont déplacées afin de recueillir les votes un par un dans les marchés, dans les rassemblements. Je parlerais d'un rééquilibrage entre les quartiers. Cela permet aux personnes de ces quartiers de connaître le Budget Participatif et d'y participer activement. Depuis trois ans, cela fonctionne de mieux en mieux, grâce à ces associations.

M. LESAIN

Je ne reviens pas sur tous les travers que le Budget Participatif Parisien porte en lui-même ; nous en avons déjà parlé, et Eric a cité cet exemple flagrant de la CIUP, mis en lumière lors du dernier Conseil.

Je note sur cette délibération une interrogation récurrente, ainsi qu'un problème de fond que nous soulevons chaque année lorsque nous examinons cette délibération. L'interrogation récurrente s'adresse à Mme Tonolli, je suis navré qu'elle soit partie : elle concerne « ICI ». La fiche nous rappelle que cette association a perçu 14 000 euros de subventions en 2014 et 2015 pour un travail qui devait donner lieu à une mise en ligne d'un site internet. En 2015, Mme Tonolli me disait : « *C'est un énorme travail, l'association a souhaité étaler dans le temps la réalisation de ce projet* ». Le 15 juin 2015, elle me disait qu'elle reviendrait vers moi pour me donner le calendrier. Nous sommes trois ans plus tard. J'aimerais que nous ayons le calendrier de réalisation d'une action que nous avons sponsorisée à hauteur de 14 000 euros il y a trois ans.

J'en viens au problème de fond qui concerne toutes ces subventions : la différence entre une subvention et une prestation. Une subvention accompagne une action menée par une association de son propre chef. Une prestation est quelque chose que la collectivité demande à des structures, et pour laquelle il existe des procédures d'appels d'offre. Ici, la collectivité demande à des associations de livrer une prestation d'accompagnement pour une manifestation municipale, le Budget Participatif. Je suis désolé, ce ne devrait pas être une subvention à l'égard de ces associations, ce devrait être un appel d'offres clair, transparent, qui nous permette de décider quelle structure, dans les règles d'un appel d'offres, bénéficie de fonds municipaux pour procéder à une prestation qui lui est demandée par la Ville de Paris. Cela fait des années que je vous le dis : cela ne peut pas être une subvention, c'est une prestation, et vous devriez en tenir compte avant de vous le faire reprocher par la Préfecture.

Mme PETIT

Les réponses ayant été apportées par Didier Antonelli, je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 149

2018 DDCT 117 Subventions (100 000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du Budget Participatif

M. Didier ANTONELLI rapporteur

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Abstentions : 3 (KOSCIUSKO MORIZET/ LESAIN /DAUCHEZ) dont 1 pouvoir

- Projet de délibération 2018 DDCT 82
Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Cette délibération concerne les nouveaux tarifs de location des salles municipales associatives. Je faisais le mois dernier un bilan de l'occupation des salles associatives : l'occupation a été augmentée de 68 %. Les locations représentaient au total une somme de 13 999 euros.

Depuis 2012, les taux horaires ou les taux de la journée ont augmenté d'un peu moins de 10 %. La grande nouveauté est qu'il n'existe plus que deux seuls tarifs. Cela permettra une meilleure occupation de ces salles.

Bien évidemment, les associations à but non lucratif bénéficient toujours de la gratuité. La mairie d'arrondissement récupère 75 % de la recette globale annuelle.

La caution pour la salle reste à 600 euros, la caution pour le matériel technique mis à disposition reste à 150 euros.

Concernant le personnel mis à disposition, il est proposé de fixer un montant forfaitaire par heure et par agent.

DÉLIBÉRATION N° 150

2018 DDCT 82 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les conseils d'arrondissement

M. Didier ANTONELLI rapporteur

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DDCT 33

Subventions (82 000 euros) à dix-sept associations au titre des droits des femmes

Rapporteuse : Mme Danièle POURTAUD

Mme POURTAUD

Comme vous le savez, la Ville de Paris est fortement engagée pour l'égalité femmes-hommes. Elle met cet engagement en pratique dans sa propre gestion des ressources humaines, avec, en particulier, des nominations paritaires aux postes de responsabilité. Par ailleurs, la Ville soutient de nombreuses associations (17 dans cette délibération), qui œuvrent à la défense du droit des femmes et à la sensibilisation du public aux problématiques de l'égalité femmes-hommes.

Dans le 14^e, l'association soutenue est le centre Maurice Noguès, qui organise chaque année en mars le Mois de l'égalité, qui se conclut par une soirée, occasion de faire aboutir et de présenter tout le travail mené avec les associations, les établissements scolaires et les citoyens pendant un an.

Les actions visent à sensibiliser les jeunes et les moins jeunes au respect de l'égalité femmes-hommes, à la prévention et à la lutte contre les stéréotypes, au refus des discriminations basées sur le sexe.

La subvention proposée est de 2 000 euros.

DÉLIBÉRATION N° 151

2018 DDCT 33 Subventions (82 000 euros) à dix-sept associations au titre des droits des femmes

Mme Danièle POURTAUD rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

- Projet de délibération 2018 DAE 169

Subvention (2 400 euros) à l'association des commerçants du Village Didot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14^e)

- Projet de délibération 2018 DAE 98

Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14^e)

- Projet de délibération 2018 DAE 34

Subvention (8 300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14^e)

Rapporteure : Mme Carine PETIT

Mme PETIT

Je présente trois délibérations ayant le même objet : le soutien financier apporté par la Ville aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2017.

Il s'agit de trois associations :

- Association « Les Plaisanciers » (commerçants de la rue Raymond Losserand); le montant accordé est de 8 300 euros ;
- Association des commerçants de l'avenue du Général Leclerc ; le montant accordé est de 3 000 euros ;
- Association du Village Didot.

Je n'ai pas vérifié si leurs présidents ou présidentes appartenaient à « Génération.s », mais je sou mets au vote ces trois délibérations.

Mme CHEVALLIER

Je voudrais savoir comment les montants sont arrêtés par association ; ces montants sont-ils demandés par les associations elles-mêmes, ou est-ce la mairie qui distribue les subventions en fonction des associations ?

Mme PETIT

Les associations de commerçants présentent un projet, qui doit respecter certains critères sur la durée et sur le type d'illuminations. La subvention représente un pourcentage du budget de ce projet, sachant que ce pourcentage est plafonné.

Mme POLSKI

Chaque année, une enveloppe est fixée. Cela dépend ensuite du nombre d'associations qui font une demande. Nous essayons de reprendre les mêmes montants que les années précédentes ; ainsi les associations savent-elles sur quoi elles peuvent compter. Elles ont par ailleurs d'autres moyens de se financer, notamment les vide-greniers.

Mme PETIT

J'avais fait le pari de terminer le Conseil à 21h42 ; je pense que cela va être le cas.

M. AZIERE

J'en profite pour signaler l'excellent travail de l'association « les Plaisanciers », que je connais bien. Nous avons assisté hier à une fête tout à fait réussie.

Mme PETIT

La Présidente m'a informée qu'elle changeait de trésorier.

Mme POLSKI

Il ne faut pas seulement se féliciter de cette association ; celle de l'Avenue du Général Leclerc fait également un gros travail.

DÉLIBÉRATION N° 152

2018 DAE 169 Subvention (2 400 euros) à l'association des commerçants du Village Didot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14^e)

Mme Carine PETIT rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N° 153

2018 DAE 98 Subvention (3 000 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - « ACAGL14 » pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14^e)

Mme Carine PETIT rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

DÉLIBÉRATION N ° 154

2018 DAE 34 Subvention (8 300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14^e)

Mme Carine PETIT rapporteure

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 30 dont 6 pouvoirs

Pour : 30 dont 6 pouvoirs

Mme PETIT

Je vous remercie. Et j'ai gagné mon pari.

M. LESAIN

Madame la Maire, chers collègues, je voulais vous informer, avant de vous adresser une lettre formelle, que je siège ce soir au Conseil d'arrondissement pour la dernière fois. Je vous remercie toutes et tous pour les échanges constructifs (ou pas) ici et en dehors de ce Conseil, que nous avons partagés pendant ces quatre années.

Applaudissements.

Mme PETIT

Je laisse la parole à Armand, et je dirai ensuite un mot.

M. RENARD

J'en profite pour vous dire que je vais déménager cet été, et que ce sera donc aussi mon dernier Conseil d'arrondissement. Je vous remercie pour ces quatre belles années passées ensemble.

Applaudissements.

Mme PETIT

On peut aussi applaudir ceux qui restent.

J'embrasse particulièrement Armand, ainsi que M. Lesain. Je vous remercie pour votre implication ; l'un comme l'autre, vous étiez fidèles et très soucieux de l'engagement et du temps nécessaire aux délibérations, que vous soyez dans l'opposition ou dans la majorité. Il est important de souligner cet investissement que représente le mandat d'un élu de la République, en particulier le mandat d'un élu local.

Rendez-vous le 10 septembre. Nous accueillerons de nouvelles et de nouveaux élu(e)s.

La séance est levée à 21h41.